

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct de croissance de dividendes TD Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir un haut niveau de revenu après impôt et une croissance continue en investissant principalement dans des titres de première qualité à haut rendement et dans d'autres instruments productifs de revenus d'émetteurs canadiens.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds de croissance de dividendes TD ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental de ce fonds en achetant principalement des actions ordinaires de sociétés à grande capitalisation dont le rendement est supérieur à la moyenne ou qui pourraient afficher un rendement total intéressant à faible risque. Les placements en actions tendront à se concentrer dans les secteurs des services financiers, des pipelines et des services publics du marché, mais comprendront aussi des placements occasionnels dans des sociétés à grande capitalisation. Le fonds sous-jacent peut également détenir des placements dans des fiducies de placement immobilier, des obligations, des actions privilégiées et des fonds négociés en bourse.

Le fonds sous-jacent peut utiliser des instruments dérivés visés, comme des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré, tel que permis par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières afin, entre autres, d'accomplir ce qui suit :

- se protéger contre les pertes liées à des hausses de taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque associé aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre les risques de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le fonds sous-jacent est exposé.

Le fonds sous-jacent peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités pour s'acquitter de ses obligations découlant des instruments dérivés.

Il peut également détenir des liquidités, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance, et ce, pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la situation des marchés.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de ses actifs au moment de l'achat de tels titres étrangers.

Le fonds sous-jacent peut effectuer des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, consultez la rubrique Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de votre Guide pour la compréhension du profil du Fonds figurant dans la première partie du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.